

Communauté de Communes
Des Bertranges à la Nièvre
2, rue Masson
58130 GUERIGNY
Tél. : 03 86 60 99 70
Fax : 03 86 60 99 71

Conseil de Communauté

Séance du 1^{er} décembre 2010

L'an deux mil dix, le mercredi 1^{er} décembre à dix neuf heures, le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Saint-Aubin-les-Forges, sous la présidence de Martine VANDELLE, Présidente.

Etaient présents : A. ADOUE, J.P. APERS, J. C. BONNET, J. CAILLOT, D. CHALENCON, A. DEMARES, J. P. CHATEAU, J.P. GATEAU, D. GOBET, E. GUYOT, H. JUDAS, G. LANTIER, N. LEBAS, A. LEONARD, C. MAGNIEN, S. MARC, C. MEVEL, R. PASQUET, M. PASSE, S. SEILER, A. VAILLANT.

Absents excusés : B. BERNADOTTE qui donne procuration à A. DEMARES
C. LOBRIAUT
M. CHARMANT
J. ROPITEAU

Huguette JUDAS est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h10

L'Ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte rendu du dernier conseil communautaire
- 2- Validation du Projet de Territoire 2011-2014
- 3- Etude technique et prospective de positionnement de la Zone d'Activités des Bertranges : Proposition d'entreprises :
 - SCET Sud Est à Lyon
 - AYGO & SILOE à Lyon
 - CDID 92380 Garches
- 4- Piste d'initiation au BMX à Urzy :
 - Mise à disposition d'une parcelle communale
 - Budget prévisionnel
- 5- Contrat Rivière Nièvre : Convention pluriannuelle de partenariat
- 6- Vente Tenbouret : Avis des Domaines
- 7- Contrat « Enfance et jeunesse » : Renouvellement
- 8- Contrat Nancy LAHER : arrêté de titularisation au 01/01/2011
- 9- Budget principal : Décision modificative n°2-2010
- 10- Désignation des délégués communautaires auprès du SMEP
- 11- Marché travaux de voirie
- 12- Restauration scolaire – Commune de Guérigny
- 13- Questions diverses

En début de séance, Martine VANDELLE, Présidente, demande le retrait de l'ordre du jour :

- du point 3 « Etude technique et prospective de positionnement de la Zone d'Activités des Bertranges », ce dernier n'étant pas en état d'être examiné ce jour

- et le budget prévisionnel du point 4 « Piste d'initiation au BMX à Urzy ».

Le retrait est accepté par l'ensemble des conseillers communautaires.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 OCTOBRE 2010

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sur demande de M. SEILER, Madame la Présidente donne lecture du compte rendu contenu du bureau communautaire du 3 novembre 2010.

2- VALIDATION DU PROJET DE TERRITOIRE 2011-2014

La Présidente rappelle que le 1^{er} contrat n'est pas encore terminé et que le projet principal en est « la Création d'une piste BMX »

Elle précise que ce projet, qui englobera le projet « Création d'une piste d'initiation au BMX », sera décomposé en deux phases :

- phase 1 piste d'initiation implantée à URZY
- phase 2 piste de compétition (réalisation prévue avant fin 2012).

Le deuxième projet sera le « Terrain de pétanque » sur la commune de PARIGNY-LES-VAUX.

La Présidente informe le conseil communautaire que l'enveloppe budgétaire du Contrat de Territoire précédent était de 232 593 euros et que la nouvelle enveloppe du Contrat de Territoire 2011-2014, revue à la baisse, sera de 161 663 euros.

Christopher GIRAUD fait un compte-rendu des 3 réunions publiques qui viennent d'avoir lieu à URZY, GUERIGNY et ST AUBIN LES FORGES qui avaient pour objectif d'imaginer avec les participants le nouveau Contrat de Territoire. Un tableau décrivant le schéma de développement 2011-2014 est présenté aux conseillers communautaires et sera annexé au présent compte rendu.

Après débat, le schéma du projet de territoire 2011-2014 est adopté à l'unanimité.

3 – PISTE D'INITIATION BMX À URZY

Madame JUDAS, Maire d'URZY informe le Conseil Communautaire que par délibération en date du 30 novembre 2010, le conseil municipal a voté à l'unanimité la mise à disposition à la communauté de communes des Bertranges à la Nièvre d'un terrain cadastré parcelle 92 section AO pour une superficie de 6925 m² pour y implanter une piste d'initiation au BMX.

La Présidente signale que le budget prévisionnel (hors taxe) de la piste d'initiation est de 33 862 euros dont 70% de FDT, soit 23 703 euros et 30% en autofinancement de la Communauté de Communes, soit 10 159 euros.

Enfin, les modalités d'entretien de la piste d'initiation ont été proposées après concertation conjointe de la Communauté de Communes et l'ASGU BMX Bertranges. Après discussion, il est décidé que le coût de l'électricité restera à la charge de la commune d'URZY.

La mise à disposition de cette parcelle communale est adoptée à l'unanimité.

4- CONTRAT DE RIVIÈRE « NIÈVRE » : CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT

La Présidente expose la proposition de convention pluriannuelle de partenariat de la Démarche Bassin versant Nièvre et sa clause financière.

Elle précise que le coût sera de 1,14 € par habitant, soit 6 741,96 € pour la CCBN pour 3 ans et qu'un référent élu et un référent technique doivent être désignés.

La Présidente propose M. CHATEAU, conseiller communautaire et M. GIRAUD, agent de développement. Elle demande l'autorisation de signer la convention de partenariat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité la désignation de ces deux référents et autorise la Présidente à signer la convention.

5 – VENTE TENBOURET : AVIS DES DOMAINES

La Présidente informe le Conseil communautaire que le Service des Domaines de la Trésorerie Générale de Nevers, consulté pour la vente de bien communautaire à M.TENBOURET, a estimé le bien entre 8 000 € et 12 000 €, soit une valeur forfaitaire de 10 000 €.

Madame la Présidente demande au Conseil communautaire l'autorisation de signer l'acte de vente avec M. TENBOURET pour un montant de 9 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la Présidente à signer l'acte de vente chez Maître GAUTHRON, notaire à Guérigny.

6 – CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE : RENOUVELLEMENT

La Présidente, informe les conseillers communautaires que le contrat « enfance et jeunesse » signé avec la CAF et dont la gestion est assurée par le Centre Social Intercommunal arrive à expiration et qu'il y a lieu de le renouveler.

Elle propose donc de renouveler ce contrat à partir du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2013 avec la CAF ainsi que la MSA dont le taux prévisionnel d'intervention serait de 4,75 % de la totalité de l'intervention de la CAF.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise, à l'unanimité, la Présidente à signer :

- les documents d'actualisation
- le contrat « enfance et jeunesse » 2011/2013

7 – CONTRAT NANCY LAHER : ARRÊTÉ DE TITULARISATION AU 01/01/2011

Mlle LAHER adjoint administratif 2^{ème} classe stagiaire du 01/01/2010 au 31/12/2010 sera titularisée à partir du 01/01/2011. Afin de maintenir le salaire initial, Madame la Présidente propose de lui attribuer une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité la titularisation de Nancy LAHER à compter du 1^{er} janvier 2011 et l'attribution d'une Indemnité d'Administration et de Technicité.

8 – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2-2010

Afin de combler l'insuffisance de crédits pour le paiement des frais d'étude de la « Piste BMX », il est proposé de transférer 5 500 € du chapitre 21 compte 2138 vers le chapitre 20 compte 205.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte cette proposition à l'unanimité.

9 – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUTAIRES AUPRÈS DU SMEP

La Présidente rappelle que suite à la prise de compétence « SMEP » par la Communauté de Communes, il y a lieu de désigner 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants :

- Pour GUERIGNY : Jean-Pierre CHATEAU et Eric GUYOT (titulaires)
- Pour URZY : Huguette JUDAS (titulaire) – Daniel GOBET (suppléant)
- Pour PARIGNY LES VAUX : Martine VANDELLE (titulaire) – Claudine MEVEL (suppléante)
- Pour ST MARTIN D'HEUILLE : Michel PASSE (titulaire) – Christian LOBRIAUT (suppléant)
- Pour ST AUBIN LES FORGES : Jean-Claude BONNET (titulaire)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, adopte ces désignations à l'unanimité.

10 – MARCHÉ TRAVAUX DE VOIRIE

La Présidente expose que, dans le cadre d'une procédure adaptée, le marché de « Travaux de voiries 2010 » attribué pour un montant de 368 247,50 € (hors taxe) et dépassant le seuil des 193 000 €, aurait dû être soumis au contrôle de légalité. Cette procédure n'a pas été respectée. En conséquence ce marché est annulé.

La Présidente demande l'autorisation de relancer la procédure de marché et de signer un contrat de transaction avec l'entreprise MERLOT TP pour le paiement des travaux déjà réalisés à ST AUBIN LES FORGES et ST MARTIN D'HEUILLE pour un montant total de 131 650,90 €.

Après avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, autorise la relance d'une procédure et la Présidente à signer le contrat de transaction avec l'entreprise MERLOT TP.

11 – RESTAURATION SCOLAIRE – COMMUNE DE GUERIGNY

Suite aux difficultés dans la gestion de la restauration scolaire pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles de sa commune, dont les repas sont actuellement servis dans l'enceinte du restaurant scolaire du collège maintenant trop exigü, Monsieur CHATEAU sollicite une subvention dans le cadre du FDT (nouveau Contrat de Territoire) pour un montant de 70 000 euros pour l'aménagement d'une autre salle d'accueil pour les élèves des écoles élémentaires et maternelles de GUERIGNY.

Le débat s'ouvre et il est décidé de soumettre ce projet dans le cadre des commissions qui se réuniront ultérieurement pour définir quelles seront les actions retenues dans le cadre du Contrat de Territoire 2011-2014.

Adopté à l'unanimité.

12 - QUESTION DIVERSES

- Travaux de voirie : M. CHATEAU demande que, lors de travaux de voiries concernant deux communes, en limite de territoire, un compromis soit trouvé afin d'éviter que des portions de routes ne soient pas réalisées.
- Tri sélectif / service civique : M. SEILER expose au conseil communautaire le projet de l'État sur le service civique qui concerne les jeunes âgés de 16 à 25 ans pour leur permettre de se réinsérer. Il propose que ces jeunes interviennent auprès de la population pour les initier au tri des déchets. Cette idée sera soumise à la commission sociale.
- Sel de déneigement : M. SEILER demande de réfléchir à l'achat et au stockage en commun du sel de déneigement.

La séance est levée à 21 heures.